

Nouveau service à la CPAM de l'Oise : le dépôt de documents en ligne

Pour faciliter et simplifier certaines démarches, la CPAM Oise offre la possibilité de lui envoyer, sur un site sécurisé, certains documents, nécessaires à l'instruction de votre dossier.

Attention ! Ce service de dépôt de documents ne concerne que certaines prestations ciblées et reste bien entendu complémentaire à l'offre de services du [compte ameli](#).

Documents acceptés :

- Les avis d'arrêt de travail maladie (le volet 1 uniquement - Le volet 3 est à transmettre à votre employeur ou pôle emploi)
- Les éléments nécessaires à l'indemnisation de votre arrêt de travail (maladie, maternité et paternité)
- Les éléments nécessaires à l'indemnisation de votre arrêt de travail (accident du travail /maladie professionnelle)
- Les demandes de renseignements (indemnités journalières et remboursement de soins)
- Accident du travail/maladies professionnelles (sauf certificats médicaux et questionnaires AT/MP)
- Accès aux droits (sauf RIB, demande de carte vitale et demande d'affiliation au régime général)
- Pension d'invalidité
- Accès à la complémentaire santé solidaire (sauf formulaire de demande initiale)
- Les demandes de cure thermale.

Important ! Afin de permettre le traitement rapide des documents transmis : assurez-vous de la lisibilité et de la complétude des documents transmis pour en faciliter le traitement. Il n'est pas nécessaire de nous transmettre sous forme papier les pièces justificatives transmises via ce service, mais conservez les originaux au format papier car nous pourrions les exiger en cas de contrôle.

Comment faire ?

- Prenez en photo ou scannez les pièces justificatives
- [Cliquez ici](#), pour accéder à notre service de dépôt de documents
- Sélectionnez le formulaire qui correspond à votre demande
- Remplissez le formulaire avec vos données personnelles : votre numéro de sécurité sociale, vos nom et prénom, votre date de naissance et votre adresse mail
- Téléchargez vos documents scannés
- Validez et envoyez.

En cas de question et/ou demande de renseignements, connectez-vous sur votre [compte ameli](#) et utilisez la messagerie de votre compte (une réponse vous sera apportée dans un délai de 48 heures).